


AP ASSISTANCE





L'assurance assistance des AP. Prenez la route l'esprit tranquille.

Notre centrale d'assistance est accessible 24h/24 et 7j/7.

Depuis la Belgique au 0800 93 300 et depuis l'étranger au +32 2 286 72 86.

3 formules en 1

(et de nombreux autres avantages)

1 Assistance de votre véhicule

Nous vous aidons si vous êtes immobilisé(e) en Belgique ou à l'étranger suite à :

- une panne,
- des dommages causés par un accident,
- un vol ou une tentative de vol,
- un acte de vandalisme.

Quelle assistance offrons-nous en Belgique ?

- Nous nous chargeons du **dépannage** sur place de votre voiture ou la remorquons vers un garage de votre choix.
- Nous ramenons **voiture chez vous** si vous ne pouvez pas attendre la fin des réparations ou si votre véhicule est retrouvé suite à un vol et que vous n'êtes plus sur place.
- Nous transportons les **passagers** chez eux ou vers leur destination en Belgique.
- Nous offrons une **voiture de remplacement** si les réparations durent plus de 24h (max. 5 jours).
- Nous remboursons les **frais de gardiennage**.



Quelle assistance offrons-nous à l'étranger ?

- Nous nous chargeons du **dépannage** sur place ou remorquons votre voiture vers le garage le plus approprié.
 - Nous **rapatrions** votre voiture et les passagers (si votre voiture est immobilisée plus de 5 jours).
 - Nous remboursons **vos frais de séjour** ou les frais d'**un véhicule de remplacement** (si votre voiture est immobilisée moins de 5 jours).
 - Nous envoyons **les clés ou les pièces** détachées si nécessaire.
- ❗ Nous ne remboursons pas les frais de réparation ou les pièces détachées. Nous n'intervenons pas si, pour une même panne, deux interventions ont déjà été nécessaires au cours des 12 derniers mois.

2 Assistance aux personnes

L'AP Assistance vous aide, vous et vos passagers, à l'étranger.

Vous pouvez compter sur nous dans les cas suivants :

- vous êtes **malade ou blessé(e)** : une équipe médicale évalue si vous pouvez être soigné(e) sur place ou si vous devez être rapatrié(e). Dans ce cas, nous organisons et indemnisons le rapatriement.
- vous **décédez** : nous organisons et payons le transport de votre dépouille vers la Belgique.
- vous devez **rentrer de toute urgence** de manière anticipée suite à un événement imprévu comme une maladie ou le décès d'un membre de votre famille : nous organisons et payons votre voyage retour.
- vous êtes confronté(e) au **vol ou à la perte de vos bagages** : nous vous aidons en vous envoyant par exemple une valise avec des vêtements.
- vous avez un problème suite au **vol ou à la perte de documents de voyage** : nous faisons office d'intermédiaire afin que vous receviez de nouveaux documents.

- ❗ Nous n'intervenons pas par exemple pour :
- les traitements préventifs, les cures thermales ainsi que les diagnostics et les traitements non reconnus par l'INAMI.
 - à la place de la mutualité.

3 Protection juridique

L'AP Assistance assure votre protection juridique à l'étranger.

- Vous pouvez **choisir vous-même votre avocat**.
 - Nous payons **les honoraires et les frais juridiques** pour votre défense si vous devez comparaître devant le tribunal (max. 12.500 euros pour l'ensemble des assurés).
 - Nous avançons **la caution** si vous êtes détenu(e) à l'étranger pour un délit involontaire (max. 25.000 euros).
 - Nous assurons votre protection juridique et la médiation en cas de **dommages découlant de votre organisateur de voyage ou de votre agence de voyage** (max. 2.500 euros pour l'ensemble des assurés).
- ❗ Nous n'intervenons pas pour des litiges relatifs aux transactions, amendes ou coûts des alcootests ou prises de sang.

**Appelez la centrale
d'assistance au 0800 93 300
(+32 2 286 72 86 à
l'étranger).**

Aux AP Assurances, vous n'êtes jamais seul(e). Même quand les choses tournent mal. Nos collaborateurs vous aident jour et nuit.

❗ **Nous n'intervenons pas en cas de dommages intentionnels, si vous pratiquez un sport rémunéré ou participez à des courses de vitesse en voiture.**



Encore 3 bonnes raisons de choisir l'AP Assistance

- 1** Vous profitez d'une assistance pour votre voiture dans toute l'Europe et les pays du bassin méditerranéen.
- 2** Vous profitez d'une assistance pour vous-même et d'une protection juridique dans le monde entier, hors Belgique.
- 3** Les garanties sont valables pour tous vos déplacements privés et professionnels de maximum 90 jours consécutifs.

Des questions ou besoin d'aide ?

Votre conseiller des AP est là pour vous.

Vous trouverez toujours un conseiller des AP près de chez vous, qui se fera un plaisir de vous consacrer du temps. Nos conseillers mettent leur longue expérience et toute leur expertise à profit pour vous assurer correctement et convenablement, sur base de votre situation personnelle. Vous avez un sinistre ? Vous profitez alors de leur service complet : ils règlent votre sinistre rapidement, efficacement et correctement.